



Rencontre ADHEC/P.GAIDET adjoint à l'environnement

6 octobre 2020

L'ADHEC c'est :

L'Association de Défense des Habitants et de l'Environnement de Chamrousse (ADHEC) est née à Chamrousse en juin 1978. Elle s'est donnée pour but de promouvoir et de veiller à la sauvegarde du patrimoine historique et paysager de Chamrousse et alentours, de ses milieux naturels, de la flore et de la faune ainsi que de défendre les habitants de la commune contre les agressions polluantes, paysagères ou urbanistiques de toute nature.

C'est ainsi que pour promouvoir les atouts environnementaux et patrimoniaux de Chamrousse et alentours nous réalisons des animations, expositions, jeux pédagogiques pendant les vacances scolaires, en particulier celles d'été et d'hiver. C'est ainsi également que nous avons été à l'initiative du classement « loi paysage » des balcons de Chamrousse de la prairie de l'Arselle (1700m) jusqu'au Grand Van (2448m) dont le lac Achard est l'épicentre, de la protection de la tourbière de l'Arselle, du classement européen « Natura 2000 » des balcons sud jusqu'à la Pra, de la protection des cembraies.

C'est ainsi que nous avons depuis de nombreuses années demander avec force la réhabilitation du chalet du CAF et de la petite chapelle.

L'ADHEC a été reconnue comme association d'intérêt général en octobre 2018 au titre de la prévention de l'environnement.

L'ADHEC est la seule association environnementale à Chamrousse reconnue par son action, aussi nous souhaitons être considérée comme interlocuteur privilégié sur les aspects environnementaux. Créer la confiance entre les élus et notre association en présentant les projets en aval afin que des propositions puissent être exprimées plutôt que de présenter des projets finalisés qui ne laissent la place à l'expression qu'aux points négatifs.



L'analyse de l'ADHEC sur la commune de Chamrousse

Chamrousse est le plus souvent dénommée comme station de ski. Pour l'ADHEC Chamrousse est d'abord une commune de montagne qui doit vivre toute l'année. Sa situation géographique et environnementale est un atout exceptionnel. Le bassin grenoblois et plus largement jusqu'aux bassins lyonnais et Chambérien est une fabuleuse ressource économique. La nature, en hiver comme en été offre aux habitants comme aux résidents et aux touristes un lieu d'apaisement, d'oxygénation, de découverte (faune, flore..) à partager en famille.

La population chamroussienne est composée de 422 habitants permanents (dernier recensement INSEE), dont 300 sont des adultes. 80 % des logements sont des résidences secondaires, plus de 200 électeurs sont des résidents. Cela donne un caractère particulier à cette commune vu sa petite taille.

Le changement climatique oblige de regarder, d'orienter Chamrousse comme un lieu où peuvent être pratiquer les sports de glisse, de neige, quand il y en a, des activités de promenade apaisante et familiale, de découverte qui respectent la nature, le calme.

Il est de grande nécessité qu'une action soit entreprise auprès des commerçants des 3 pôles (Recoin, Rochebéranger, domaine de l'Arselle) pour qu'une offre de commerces et services liés à la vie quotidienne puisse être organisée toute l'année.



Les dossiers prioritaires de l'ADHEC

- **Remettre en santé la montagne**

La montagne a été malmenée par les travaux divers il est nécessaire

- D'arrêter la création nouvelle de pistes de VTT, les dernières pistes créées ont été réalisées de façon irresponsable mettant en péril les promeneurs, la biodiversité et qui ne correspond même pas à l'utilisation des vététistes, une charte a été signée entre la fédération des associations des résidents des stations de montagne et la fédération française du vélo, celle-ci pourrait être remis aux vététistes lorsqu'ils prennent leur ticket aux remontées mécaniques,
- Remise en état du site défriché appelé « déboisement de l'aiguille »,
- Remise en état suite aux travaux pour l'implantation des enneigeurs dont l'ADHEC demande de stopper le développement,
- Protéger les cembraies en reprenant les préconisations de l'ONF travaillées au sein du comité de pilotage, préconisations pour lesquelles l'ONF avait établi les évaluations budgétaires,
- Une nouvelle politique de pastoralisme doit être envisagée et débattue.

- **Chamrousse commune du « bien-être »**

- Supprimer l'agressivité des appellations comme « moutain park »
- Refonder les parcours autorisés des engins motorisés (quads, drift, motoneiges ...) et supprimer toute pollution sonore auprès des habitants ou (et) promeneurs ou néfaste à la biodiversité ; l'utilisation de l'espace public doit être payant,
- Expérimenter une réduction de vitesse entre Recoin et Rochebéranger à 50 km/h, et la faire respecter, y compris par les motos,
- Refonder une politique de déplacement vis-à-vis de l'accès à Chamrousse avec une orientation plus forte sur les transports en commun électriques ou à l'hydrogène, par exemple en réservant une partie des deux routes d'accès à ceux-ci,
- Créer des zones aquatiques (abords de la 3^{ème} retenue collinaire) et bâtir un projet de piscine,
- Respecter et protéger les espaces vierges de toute initiative,
- Faire respecter toutes les protections en se basant sur le triptyque prévention-pédagogique (sur le terrain en présence physique et affichage), dissuasion sur le terrain (garde vert et police municipale formés aux sujets de l'environnement), sanction (verbalisation).